REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	1
Représenté(s)	0
Quorum	5

SEANCE DU 7 FEVRIER 2023

Présents au siège :

Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration,

Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne

BROLLY, Monsieur Bernard MATTER

Présent en visio :

Madame Chahrazad ALLAM

Assistaient en outre :

Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur

du pôle Patrimoine et Développement), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du pôle Gestion Locative) et Madame Laura SCHELLINGER

(Assistante de Direction)

Absent et excusé :

Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Le Bureau, Vu le rapport du Directeur général, Vu l'avis de France Domaine du 23 janvier 2023 Délibère :

B/2023/002:

Strasbourg-Wacken - Archipel 2 - Lot C - rue Andromède. Construction de 40 logements. Autorisation de programme et d'acquisition du foncier.

Il est décidé:

- 1. D'autoriser l'acquisition des droits à construire du projet sur les parcelles cadastrées à Strasbourg, section BZ n° 430 et 447 auprès l'Eurométropole de Strasbourg, permettant la réalisation d'environ 2 830 m² de surface de plancher pour un montant de 594 300 € HT net vendeur, soit 210 € HT/m², avec une possibilité de variation des surfaces de + ou 5 %
- 2. D'autoriser la prise en charge des frais de notaire et des taxes afférentes.

Accusé de réception en préfecture 067-276700028-20230207-OPHEA_DB23_002-DE Date de télétransmission : 13/02/2023 Date de réception préfecture : 13/02/2023

3. D'autoriser le programme de travaux situé rue Andromède à Strasbourg-Wacken (Archipel 2 - Lot C) comprenant la construction de 40 logements locatifs sociaux financés dans le cadre de l'ANRU.

Le prix de revient prévisionnel s'élève à 6 998 032 € TTC, soit 2 658 € TTC par m² de surface habitable.

- 4. D'autoriser l'acquisition de 40 places de stationnement pour un montant prévisionnel de 15 000 €/place, avec une possibilité de variation de + ou 5 %.
- 5. D'autoriser la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Habitation Moderne et Opidia
- 6. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER se déclare administrateurs intéressés et n'ont pas participé au vote.

Le Directeur général, Julien MATTEI Pour extrait donforme

Accusé de réception en préfecture 067-276700028-20230207-OPHEA_DB23_002-DE Date de télétransmission : 13/02/2023 Date de réception préfecture : 13/02/2023